

Un large consensus scientifique attribue la hausse globale des températures observée à l'échelle planétaire aux émissions de gaz à effet de serre d'origine humaine, en particulier au dioxyde de carbone issu de la combustion d'énergies fossiles (transport, production d'électricité, chauffage) et au méthane généré par l'agriculture ou la décomposition des déchets. Ce changement climatique a d'ores et déjà des effets observables qui affectent en premier lieu les populations les plus fragiles : augmentation de la fréquence des événements climatiques exceptionnels, baisse des rendements agricoles, extension des zones de prévalence de maladies comme le paludisme ou la dengue, etc. Compte-tenu du rythme actuel des émissions et de la durée de vie des gaz à effet de serre dans l'atmosphère, le phénomène va se poursuivre et, sauf rupture technologique ou économique majeure, s'amplifier au cours des décennies à venir. Afin de respecter leurs principes (notamment la volonté de ne pas nuire) et de s'assurer de la cohérence entre leur fonctionnement et leur mandat ou leurs prises de position publiques, plusieurs organisations humanitaires ont souhaité évaluer leurs empreintes carbone et mettre en place des actions de réduction. Cette démarche passe par la réalisation d'un bilan des émissions de gaz à effet de serre. Comment se déroule ce type d'étude et quels enseignements peut-on tirer des premières expériences ?

### Un préalable indispensable : choisir la méthodologie et le périmètre

L'objectif du bilan est d'évaluer le volume de gaz à effet de serre émis dans un périmètre d'activités donné et d'en tirer un plan d'action visant à réduire les émissions.

Les gaz pris en compte sont généralement les six gaz à effet de serre concernés par le protocole de Kyoto : le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), le méthane, le protoxyde d'azote et trois gaz fluorés d'origine essentiellement industrielle. Tous ces gaz ont des effets et des durées de vie qui diffèrent dans l'atmosphère. Comme le dioxyde de carbone est le principal gaz à effet de serre à l'échelle mondiale, les bilans sont généralement exprimés en tonne équivalent CO<sub>2</sub> (TeqCO<sub>2</sub>) et calculés sur un horizon d'un siècle. Une tonne de méthane par exemple « vaut » 23 TeqCO<sub>2</sub><sup>1</sup>.

La première étape d'un bilan des émissions de gaz à effet de serre consiste à en définir le périmètre. Celle-ci va fortement influencer les résultats. Il est par exemple possible

de ne prendre en compte que les émissions directes des sources possédées par l'organisation (la flotte de véhicule, les groupes électrogènes, etc.) ou, à l'autre extrême, de comptabiliser toutes les émissions directes et indirectes, y compris par exemple celles qui sont causées par la production des biens, des services et de l'énergie achetés. Certains outils imposent un périmètre, ce qui est par exemple le cas du Bilan Carbone<sup>2</sup>. Le périmètre peut également être imposé par la réglementation. En France, l'article 75 de la loi Grenelle II impose aux personnes morales employant plus de 500 personnes en France métropolitaine de réaliser un bilan de leurs émissions sur un périmètre comprenant les émissions directes et les émissions indirectes liées aux achats d'énergie. Les organismes privés de plus petite taille, parmi lesquels se trouvent la plupart des organisations humanitaires, n'ont pour l'instant aucune obligation légale en la matière.

### Mesurer, analyser, réduire... et recommencer

Une fois la méthodologie choisie et le périmètre défini, l'étape suivante consiste à collecter les données nécessaires au bilan. Il s'agit pour cela de répondre aux questions suivantes : de quelles données a-t-on besoin ? Existent-elles au sein de l'organisation ? Si non, peut-on les déduire de données existantes ? Quelle est la marge d'erreur ?

Cette phase est généralement la plus longue ; elle est suivie et accompagnée du calcul et de l'analyse des résultats. Le mode de calcul est presque toujours basé sur le même principe : une donnée de mesure d'activité (par exemple, le nombre de kilomètres parcourus en avion long-courrier pour le transport de personnes) est multipliée par un facteur d'émission (en l'occurrence, selon l'ADEME, 242 grammes eqCO<sub>2</sub> par kilomètre et par passager) pour obtenir une évaluation des émissions.

Vient ensuite la définition d'un plan d'action. Plus que le chiffre des émissions, ce plan est la finalité de l'étude. Il peut proposer des actions d'évitement des émissions (par exemple : utiliser de l'électricité d'origine renouvelable ou supprimer certains déplacements grâce à un système de visioconférence), de réduction (par exemple, mettre en place une politique d'économie d'électricité ou privilégier les vols directs et le train) et, en dernier recours, de compensation (comme mener un projet de distribution de foyers améliorés ou financer une campagne de reforestation). Par la suite, la réactualisation du bilan ou la réalisation périodique d'une nouvelle étude est nécessaire pour suivre les résultats des actions entreprises.

## Retours d'expériences

Plusieurs organisations du Réseau Environnement Humainaire ont déjà réalisé un bilan des émissions de gaz à effet de serre. Les options choisies sont variées : Action contre la Faim, par exemple, a fait un Bilan Carbone, Médecins sans Frontières Suisse a calculé ses émissions dans le cadre d'une étude d'impact plus large tandis que le Groupe URD a adopté une méthodologie proposée et expérimentée par le GERES. Plusieurs enseignements peuvent être tirés de ces expériences :

- Il est important de comprendre que la réalisation du bilan et son interprétation nécessitent une bonne compréhension du secteur humanitaire et de l'organisation, notamment de ses flux de données comptables et financières. S'il est fait appel à des consultants extérieurs, il faut donc s'assurer qu'ils disposent d'un minimum de connaissances dans ces domaines afin que l'étude ne soit pas trop laborieuse, que l'approche soit réutilisable pour un futur bilan et que les résultats soient exploitables.

- Que l'étude soit ou non confiée à un prestataire, il est recommandé de nommer une personne en interne chargée de la coordination des travaux, de la communication vers les parties prenantes sur les avancées et besoins de l'étude, et de la sensibilisation globale au sein de l'organisation. Durant l'étude, ce responsable mobilise les contacts dans les différents services de l'organisation pour la collecte des données. En fin d'étude, il coordonne en compagnie d'autres membres de l'organisation l'identification, la priorisation et la validation des actions d'amélioration ainsi que leur suivi dans le temps.

- Afin de simplifier le bilan, la définition du périmètre peut cibler en priorité les postes sur lesquels il existe de réelles marges de manœuvre dans l'organisation. On peut par exemple envisager d'exclure les urgences sur lesquelles il sera comparativement très difficile de réduire les émissions. L'impossibilité d'obtenir certaines données peut aussi obliger à modifier le périmètre en cours d'étude. Dans ce cas, le plan d'action final pourra comprendre une révision du système de mesures et de reporting de l'organisation en prévision du prochain bilan.

- La réalisation du bilan doit être mise à profit pour sensibiliser les collaborateurs. Il est indispensable de prévoir au moins deux communications : au début (expliquer pourquoi un bilan est réalisé, quel est l'objectif et la méthodologie) et à la fin (remercier les différents contributeurs, présenter les résultats et lancer la réalisation du plan d'action).

- La réactualisation régulière<sup>3</sup> du bilan devra être préparée dès le début de la collecte des données : l'intérêt d'une

évaluation des émissions est de suivre les évolutions et les effets des actions de réduction sur une période de plusieurs années. Les bilans suivants seront d'autant plus faciles que l'expérience acquise au cours du premier aura été soigneusement capitalisée.

- Enfin, l'interprétation des résultats n'est possible qu'à la lumière du périmètre et des hypothèses définis en début d'étude : les chiffres peuvent varier considérablement selon la méthodologie utilisée et sont généralement affectés d'une incertitude de plusieurs dizaines de pourcent. Le manque de précision de certaines données peut aussi biaiser les conclusions de l'analyse. Par conséquent, la comparaison entre organisations est délicate. C'est surtout l'évolution des résultats dans le temps qui est informative car elle permet de mesurer l'impact des actions d'amélioration engagées. Néanmoins, pour que cette comparaison soit pertinente dans un contexte d'intervention très changeant, il faut définir des indicateurs rapportant le chiffre des émissions à un volume d'activité (nombre de salariés, budget, nombre de bénéficiaires, nombre de missions, etc.). En effet, une baisse d'activité entraînera nécessairement une baisse des émissions,

sans signifier pour autant que l'organisation est plus vertueuse (et inversement).

Les discussions au sein du réseau ont mis en évidence l'intérêt de développer une méthodologie propre au secteur humanitaire

pour réaliser un bilan. En effet, les méthodes existantes ne sont pas adaptées (données peu accessibles et peu fiables, fortes variations d'activité, etc.) ou incomplètes (absence de certains facteurs d'émission, pas de ratio exploitables, etc.), ce qui amène chaque organisation à définir ses propres règles de calcul. Les bilans ainsi réalisés nécessitent un fort investissement en temps et en compétences.

En conclusion des discussions, le réseau appelle de ses vœux la création, sur la base d'une méthodologie existante, d'un guide sectoriel pour la réalisation de bilan des émissions de gaz à effet de serre dans les organisations humanitaires.

*Cet article est issu de la fiche de synthèse rédigée suite à une réunion du Réseau Environnement Humainaire le 24 mai 2013.*

*Texte écrit par les membres du Réseau Environnement Humainaire*

<sup>1</sup> En d'autres termes, l'énergie qu'une tonne de méthane renvoie vers le sol en 100 ans est la même que celle que renvoie 23 tonnes de dioxyde de carbone.

<sup>2</sup> Le terme « Bilan Carbone » est souvent utilisé de façon générique pour désigner un bilan des émissions de gaz à effet de serre mais il s'agit en fait d'une marque détenue par l'Association Bilan Carbone et qui ne peut être utilisée que sous certaines conditions.

<sup>3</sup> Le bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES) imposé aux organisations de plus de 500 salariés doit par exemple être réactualisé au moins tous les 3 ans.